

Concession, DSP

Pré Bocage Intercom

Délégation de service public activités jeunesse sur les communes d'Aurseulles Les Monts-d'Aunay, Val-d'Arry et Villers-Bocage

AVIS D'ATTRIBUTION OU DE CONCESSION

Acheteur : Pré Bocage Intercom.
Nom officiel : Pré Bocage Intercom.
Procédure : délégation de service public des activités jeunesse sur les communes d'Aurseulles, Les Monts-d'Aunay, Val-d'Arry et Villers-Bocage.
Identifiant interne : PBI-2024-002.
Type de procédure : ouverte.
Objet : Nature du marché : services.
Lot : **Identifiant technique du lot :** LOT-0001.
Titre : secteur du collège de Villers-Bocage.
Description :
- L'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) de Villers-Bocage.
- L'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) de Val-d'Arry (Noyers-Bocage).
- L'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) "La Ferme de d'Jo" à Arseulles (Ancoville).
- L'Accueil Jeunes de Villers-Bocage.
Informations générales : projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE.
Critères d'attribution :
Critère :
Type : coût et technique.
Description : coût par journée et par enfant brut.
Organisation chargée des procédures de recours : tribunal administratif de Caen.

Identifiant technique du lot : LOT-0002.
Titre : secteur du collège de Les Monts-d'Aunay (Aunay-sur-Odon).
Description : L'Accueil Jeunes de Les Monts d'Aunay (Aunay-sur-Odon).
Critère :
Type : coût et technique.
Description : coût par journée et par enfant brut.
Informations relatives aux délais de recours : tribunal administratif de Caen.
Organisation qui signe : le président de la communauté de communes Pré Bocage Intercom.
Résultats : valeur de tous les contrats attribués dans cet avis: 4 945 214,16 euros.
Résultat - Identifiants des lots : LOT-0001.
Lauréat :
Nom officiel : Familles Rurales Fédération du Calvados.
Date de conclusion du marché : 31 décembre 2024.
Informations statistiques :
Offres ou demandes de participation reçues :
Type de soumissions reçues : offres présentées par voie électronique.
Nombre d'offres ou de demandes de participation reçues : 2.
Résultat - Identifiants des lots : LOT-0002.
Informations sur les lauréats :
Lauréat :
Nom officiel : Familles Rurales Fédération du Calvados.
Date de conclusion du marché : 31 décembre 2024.
Informations statistiques :
Offres ou demandes de participation reçues :
Type de soumissions reçues : offres présentées par voie électronique.
Nombre d'offres ou de demandes de participation reçues : 2.
Organisations :
Nom officiel : Pré Bocage Intercom.
Numéro d'enregistrement : 20006952400011.
Adresse postale : 31, rue de Vire, Aunay-sur-Odon.
Ville : Les Monts-d'Aunay.
Code postal : 14260.
Subdivision pays (NUTS) : Calvados (FRD11).
Pays : France.
Adresse électronique : commande publique@pbi14.fr
Nom officiel : Familles Rurales Fédération du Calvados.
Numéro d'enregistrement : 41281049100032.
Adresse postale : 2, rue du Canada.
Ville : Villers-Bocage.
Code postal : 14310.
Subdivision pays (NUTS) : Calvados (FRD11).
Pays : France.
Type d'avis : avis d'attribution de marché ou de concession, régime ordinaire.
Date d'envoi de l'avis : 16 janvier 2025, 00:00 +01:00.
Langues dans lesquelles l'avis en question est officiellement disponible : français.

Préfecture des Calvados

Contrats de concession de service public relatifs au dépannage et au remorquage des poids lourds sur l'A 84

AVIS DE CONCESSION

I.1) Autorité concédante : Préfecture du Calvados.
I.2) Point(s) de contact : Direction interdépartementale des Routes Nord-Ouest, District Manche Calvados, 3, rue Nicéphore-Niepce, CS 40098, 14126 Mondeville cedex. Tél. 02 31 52 74 60.
Courriel : District-Manche-Calvados.Dir.No@developpement-durable.gouv.fr
I.3) Communication : les candidats pourront retirer un dossier de consultation sur le site internet de la Préfecture du Calvados : www.calvados.gouv.fr
II.1) Étendue du marché :
II.1.1) Intitulé : contrats de concession de service public relatifs au dépannage et au remorquage des poids lourds sur l'A 84 passés par la Préfecture du Calvados.
II.2.1) Description des prestations : le service de dépannage fonctionnelle 24h/24 tous les jours de l'année (y compris les dimanches et les jours fériés). L'autoroute est divisée en secteurs d'intervention ; pour un même secteur, il peut y avoir plusieurs garagistes-dépanneurs qui interviennent selon un tour de service. Toutefois, le nombre de garagiste-dépanneurs est limité afin d'assurer un bon niveau de service. Le concessionnaire sera rémunéré par les ressources tirées de l'exploitation du service public, objet du présent avis. Le concessionnaire assurera l'exploitation à ses risques et périls.
II.2.5) Critères d'attribution :
La concession est attribuée sur la base des critères décrits ci-dessous :
- temps d'intervention au point le plus éloigné du secteur,
- capacité du personnel et des matériels de l'entreprise,
- analyse des équipements, installations et organisation,
- environnement et déchets
- tarification (hors réglementaire),
- présentation du dossier.
IV.2.2) Date limite de remise des candidatures et des offres : 20 mars 2025 à 12 h 00.

Justice

L'opinion syndicale du juge prud'homal ne révèle pas une partialité

Il n'est pas possible de mettre en doute l'impartialité d'un juge prud'homal, même s'il appartient ouvertement au même syndicat que la partie adverse. La Cour de cassation a conclu ainsi alors qu'un chef d'entreprise refusait de plaider aux prud'hommes devant un juge qui avait été élu sur une liste présentée par le syndicat qui soutenait son salarié, adversaire au procès. Le salarié et le juge appartenant au même syndicat, il est légitime, disait-il, de mettre en doute l'impartialité du juge, d'autant qu'il a déjà jugé en faveur de ce syndicat dans des procédures précédentes. Mais pour la justice, ces deux circonstances ne sont pas de nature à faire douter de l'impartialité. La seule affiliation syndicale n'est pas de nature à créer une suspicion raisonnable et objective à l'égard du juge. Ce serait remettre en cause le principe même de l'organisation des conseils de prud'hommes dont les membres sont élus sur des listes présentées par des syndicats. De plus, explique la Cour de cassation, l'impartialité résulte de la composition des conseils de prud'hommes puisqu'ils contiennent un nombre égal de juges élus par des salariés et des employeurs. Et enfin, l'impartialité est garantie par l'organisation judiciaire qui réserve la possibilité de faire appel et de former ensuite un pourvoi en cassation. La loi, dans le Code du travail, indique qu'un conseiller prud'homal peut être récusé, notamment lorsqu'il a « un intérêt personnel » dans l'affaire. (Cas. Soc, 22.3.2023, C 21-19.176).

Avis administratifs



Modification n° 1 du Plan local d'urbanisme de la commune de Cambes-en-Plaine

ARRÊTÉ DE MISE EN ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté n°A-2025-002, le président de la Communauté Urbaine Caen la mer ordonne l'ouverture de l'enquête publique unique relative à la modification n° 1 du Plan local d'urbanisme (PLU) de la commune nouvelle de Cambes-en-Plaine. L'enquête publique se tiendra du lundi 17 février 2025 (10 h 00) au mardi 18 mars 2025 inclus (18 h 00). La mairie de Rots est désignée comme siège de cette enquête publique. Le dossier d'enquête, en version papier, contenant les pièces du projet de modification n° 1 du PLU, ainsi que les éléments imposés au titre de l'article R.123-8 du Code de l'environnement, seront tenus à la disposition du public en format papier en mairie de Cambes-en-Plaine et au siège de la Communauté Urbaine Caen la mer pendant toute la période de l'enquête publique, aux jours et heures d'ouverture au public des établissements mentionnés ci-dessous. Le dossier pourra en outre y être consulté sur un poste informatique mis à disposition en mairie de Cambes-en-Plaine et à l'Hôtel de Communauté Urbaine de Caen la mer. Mairie de Cambes-en-Plaine, place Jeanne-Albertine, 14610 Cambes-en-Plaine. Lundi : 9 h 00 à 13 h 00. Mardi : 9 h 00 à 13 h 00. Mercredi : 9 h 00 à 13 h 00. Jeudi : 9 h 00 à 13 h 00. Vendredi : 9 h 00 à 13 h 00.

Siège de la Communauté Urbaine Caen la mer, 16, rue Rosa-Parks, 14000 Caen. Lundi au jeudi de 8 h 30 à 17 h 30. Vendredi de 8 h 30 à 16 h 30. Toute personne pourra sur sa demande et à ses frais obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la Communauté Urbaine Caen la mer. Le dossier de modification n° 1 du PLU faisant l'objet de l'enquête sera également consultable en ligne sur les sites internet de la mairie de Cambes-en-Plaine (http://www.cambesenplaine.com), de la Communauté Urbaine Caen la mer : Concertations en cours | Caen la mer et sur le site du registre dématérialisé à l'adresse : https://www.registre-dematerialisee.fr/5925 pendant toute la durée de l'enquête. Aussi, le public pourra formuler ses observations et propositions dans les conditions suivantes :

- par écrit : des registres d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur seront ouverts et tenus à la disposition du public pendant toute la durée de l'enquête à la mairie de Cambes-en-Plaine et à l'hôtel de la Communauté Urbaine Caen la mer,
- par voie électronique : un site internet comportant un registre dématérialisé sécurisé auquel le public peut transmettre ses contributions et propositions directement est ouvert à l'adresse internet suivante : https://www.registre-dematerialisee.fr/5925
- par mail : les contributions pourront également être transmises via l'adresse mail suivante : enquete-publique-5925@registre-dematerialisee.fr
Les contributions transmises par courriel seront publiées dans les meilleurs délais sur le registre dématérialisé : https://www.registre-dematerialisee.fr/5925 et donc visibles par tous.
- par voie postale, à l'attention du commissaire enquêteur pour la modification n° 1 du Plan local d'urbanisme de Cambes-en-Plaine, sous pli cacheté, au siège de l'enquête publique : mairie de Cambes-en-Plaine, place Jeanne-Albertine, 14610 Cambes-en-Plaine.

Ces observations doivent parvenir au commissaire enquêteur au plus tard mardi 18 mars 2025 (20 h 00). M. Pierre Guinot-Delery, retraité, a été désigné par Mme la Présidente du tribunal administratif de Caen en qualité de commissaire enquêteur. Il veillera en cette qualité à l'application des dispositions du présent arrêté. Il recevra en mairie de Cambes-en-Plaine les observations orales et écrites du public les :

- lundi 17 février 2025 en mairie de 10 h 00 à 12 h 00,
- mercredi 5 mars 2025 en mairie de 12 h 00 à 14 h 00,
- mardi 18 mars 2025 de 18 h 00 à 20 h 00.

À l'expiration du délai de l'enquête, les registres seront clos par le commissaire enquêteur qui disposera d'un délai d'un mois pour transmettre à M. le Président de la Communauté Urbaine et à Mme la présidente du tribunal administratif son rapport, son avis et conclusions motivés. La copie du rapport, accompagné des conclusions et de l'avis du commissaire enquêteur sera adressée par l'autorité compétente au maire de Cambes-en-Plaine et au préfet du département du Calvados.

Le public pourra les consulter à la mairie de Cambes-en-Plaine (place Jeanne-Albertine, 14610 Cambes-en-Plaine) et au siège de la Communauté Urbaine Caen la mer (16, rue Rosa-Parks, CS 52700, 14027 Caen cedex 9) aux jours et heures habituels d'ouverture et par voie dématérialisée sur les sites internet des deux collectivités, pendant 1 an.

La procédure de modification n° 1 du PLU de Cambes-en-Plaine n'a pas nécessité d'évaluation environnementale en application des articles L.104-1 et suivants du Code de l'urbanisme. Les informations environnementales sont consultables dans le dossier soumis à l'enquête publique.

La personne responsable du projet auprès de laquelle des informations peuvent être demandées est le Président de la Communauté Urbaine Caen la mer pour le PLU. Des informations peuvent également être demandées à Mme le Maire de Cambes-en-Plaine.

À l'issue de l'enquête publique, le PLU, éventuellement modifié pour tenir compte des résultats de l'enquête, pourront être approuvés par le Conseil Communautaire de Caen la mer.

Préfecture du CALVADOS
Extrait de l'avis de la CNAC

AVIS

Après en avoir délibéré lors de sa séance du 23 janvier 2025, la Commission Nationale d'Aménagement Commercial :
- a rejeté les recours n° P 04461 14 22-RT01 et P 04462 14 22RT01,
- a émis un avis favorable au projet de la société "Honfleur Distribution" portant sur la création d'un magasin à l'enseigne "Brico E. Leclerc" d'une surface de vente de 6 725,53 m2, à Honfleur (Calvados).

Gabriel BAULIEU
Président de la CNAC.

Découvrez les nouveautés des

Editions OUEST-FRANCE

Beaux-livres
Maison décoration
Tourisme • Histoire Cuisine
Loisirs créatifs • Pratique
Nature • Jeunesse

www.editionsouestfrance.fr



La Une du journal, un cadeau original

50€

Flashez le QR Code

ouest france

Communauté urbaine CAEN LA MER
Modification n°1 du Plan local d'urbanisme de la commune nouvelle de Rots

ARRÊTÉ DE MISE EN ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté n°A-2025-001, le président de la communauté Urbaine Caen la mer ordonne l'ouverture de l'enquête publique unique relative à la modification n° 1 du Plan local d'urbanisme (PLU) de la commune nouvelle de Rots. L'enquête publique se tiendra du lundi 17 février 2025 (16 h 00) au mardi 18 mars 2025 inclus (18 h 00).

La mairie de Rots est désignée comme siège de cette enquête publique. Le dossier d'enquête, en version papier, contenant les pièces du projet de modification n° 1 du PLU, ainsi que les éléments imposés au titre de l'article R.123-8 du Code de l'environnement, seront tenus à la disposition du public en format papier en mairie de Rots, dans les mairies des communes déléguées de Lasson et de Secqueville-en-Bessin et au siège de la Communauté Urbaine Caen la mer pendant toute la période de l'enquête publique, aux jours et heures d'ouverture au public des établissements mentionnés ci-dessous. Le dossier pourra en outre y être consulté sur un poste informatique mis à disposition en mairie de Rots et à l'Hôtel de Communauté Urbaine de Caen la mer.

Mairie de Rots, Esplanade de la mairie, 14980 Rots. Lundi : Fermée. Mardi : 16 h 00 - 18 h 00. Mercredi : 10 h 30 - 12 h 30, Jeudi : 16 h 00 - 18 h 00, Vendredi : 16 h 00 - 18 h 00, Samedi : 10 h 30 - 12 h 00. Mairie de Lasson, 1, place de la Mairie, 14740 Lasson. Lundi : 16 h 00 - 18 h 00. Mairie de Secqueville-en-Bessin, rue de la Mairie, 14740 Secqueville-en-Bessin. Jeudi : 16 h 00 - 18 h 00. Siège de la Communauté Urbaine Caen la mer, 16, rue Rosa-Parks, 14000 Caen. Lundi au jeudi de 8 h 30 à 17 h 30, Vendredi de 8 h 30 à 16 h 30.

Toute personne pourra sur sa demande et à ses frais obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la Communauté Urbaine Caen la mer. Le dossier de modification n° 1 du PLU faisant l'objet de l'enquête sera également consultable en ligne sur les sites internet de la mairie de Rots (http://www.rots.fr), de la Communauté Urbaine Caen la mer : Concertations en cours | Caen la mer et sur le site du registre dématérialisé à l'adresse : https://www.registre-dematerialisee.fr/5926 pendant toute la durée de l'enquête. Aussi, le public pourra formuler ses observations et propositions dans les conditions suivantes :

- Par écrit : des registres d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur seront ouverts et tenus à la disposition du public pendant toute la durée de l'enquête à la mairie de Rots, dans les mairies des communes déléguées de Lasson et de Secqueville-en-Bessin et à l'hôtel de la Communauté Urbaine Caen la mer,
- Par voie électronique : un site Internet comportant un registre dématérialisé sécurisé auquel le public peut transmettre ses contributions et propositions directement est ouvert à l'adresse internet suivante : https://www.registre-dematerialisee.fr/5926,
- Par mail : les contributions pourront également être transmises via l'adresse mail suivante : enquete-publique-5926@registre-dematerialisee.fr
Les contributions transmises par courriel seront publiées dans les meilleurs délais sur le registre dématérialisé : https://www.registre-dematerialisee.fr/5926 et donc visibles par tous.

- Par voie postale, à l'attention de la commissaire enquêteur pour la modification n° 1 du Plan local d'urbanisme de Rots, sous pli cacheté, au siège de l'enquête publique : Mairie de Rots, esplanade de la Mairie, 14980 Rots. Ces observations doivent parvenir à la commissaire enquêteur au plus tard mardi 18 mars 2025 (18h00).

Mme Aurélie Lame, a été désignée commissaire enquêteur par Mme la Présidente du Tribunal Administratif de Caen. Elle recevra à la mairie de Rots et dans la mairie de la commune déléguée de Lasson les observations orales et écrites des intéressés le :
- lundi 17 février en mairie déléguée de Lasson, de 16 h 00 à 18 h 00,
- vendredi 28 février en mairie de Rots, de 16 h 00 à 18 h 00,
- mardi 18 mars en mairie de Rots, de 16 h 00 à 18 h 00.

À l'expiration du délai de l'enquête, les registres seront clos par la commissaire enquêteur qui disposera d'un délai d'un mois pour transmettre à M. le Président de la Communauté Urbaine et à Mme la Présidente du Tribunal Administratif son rapport, son avis et conclusions motivés.

La copie du rapport, accompagné des conclusions et de l'avis de la commissaire enquêteur sera adressée par l'autorité compétente au Maire de Rots et au Préfet du Département du Calvados.

Le public pourra les consulter à la mairie de Rots (Esplanade de la Mairie, 14980 Rots), dans les mairies de communes déléguées de Lasson (1, place de la Mairie, 14740 Lasson) et de Secqueville-en-Bessin (Rue de la Mairie, 14740 Secqueville-en-Bessin), et au siège de la communauté Urbaine Caen la mer (16, rue Rosa-Parks, CS 52700, 14027 Caen cedex 9) aux jours et heures habituels d'ouverture et par voie dématérialisée sur les sites internet des deux collectivités, pendant 1 an.

La procédure de modification n° 1 du PLU de Rots n'a pas nécessité d'évaluation environnementale en application des articles L.104-1 et suivants du code de l'urbanisme. Les informations environnementales sont consultables dans le dossier soumis à l'enquête publique.

La personne responsable du projet auprès de laquelle des informations peuvent être demandées est le Président de la Communauté Urbaine Caen la mer pour le PLU. Des informations peuvent également être demandées au maire de Rots.

À l'issue de l'enquête publique, le PLU, éventuellement modifié pour tenir compte des résultats de l'enquête, pourront être approuvés par le Conseil Communautaire de Caen la mer.

Entreprise

Il est prudent d'assister son expert-comptable

Pour reprocher à un expert-comptable de ne pas avoir décelé une fraude interne, il ne faut pas lui déléguer totalement la mission de vérification. La Cour de cassation a écarté les reproches faits à un expert-comptable car l'entreprise n'avait pas manifesté d'intérêt pour la comptabilité transmise. L'expert-comptable n'avait pas découvert les détournements de chèques car il a dû procéder seul aux vérifications. Le dirigeant estimait que l'expert devait déceler les détournements d'un salarié, même si ce salarié était son interlocuteur. Les juges ont aussi tenu compte du fait que le salarié indélicat avait un grade important et la confiance de son employeur, rendant une suspicion de fraude difficile. (Cass. Com, 6.11.2024, U 23-10.804)

Vie des sociétés

MSK 35
Société par actions simplifiée
Au capital de 500 euros
Siège social :
19, rue Docteur Georges-Maugeais
14000 CAEN
En cours de constitution RCS de Caen

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date du 14 février 2025 il a été constituée une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : société par actions simplifiée.
Dénomination : MSK 35.
Siège : 19, rue Docteur Georges-Maugeais, 14000 Caen.
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés.
Capital : 500 euros.
Objet : toutes activités liées à la communication, à la gestion des réseaux sociaux, ainsi qu'à l'organisation de manifestations événementielles dans le domaine du sport. Cela inclut, sans s'y limiter, la création de contenus numériques, la stratégie de communication, la gestion de campagnes publicitaires sur les réseaux sociaux, la planification et la coordination d'événements, ainsi que la promotion d'activités sportives et de loisirs.

La gestion, l'exploitation et la commercialisation des droits à l'image de personnes physiques et morales, incluant la négociation de contrats de cession ou de licence de droits à l'image. La création, la production et la diffusion de contenus audiovisuels, photographiques et multimédias mettant en valeur les droits à l'image. La mise en place de partenariats avec des entreprises, des agences de publicité et des médias pour la valorisation des droits à l'image.
Le développement et la promotion de réseaux professionnels et d'affaires. Elle se consacre à la mise en relation de professionnels, d'entrepreneurs et d'organisations, en vue de favoriser les échanges, les collaborations et les opportunités d'affaires.

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. Transmission des actions : la cession des actions de l'associé unique est libre. Président : M. Pascal, Jean, Michel Mahe, né le 15 décembre 1963 à Saint-Martin-de-Fontenay (14320), de nationalité Française, demeurant 19, rue Docteur Georges-Maugeais, 14000 Caen. La société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Caen.

Pour avis
Le Président.

Procès-verbal final de reprise de concessions CONVOCATION

La commune de Soulevre-en-Bocage informe les personnes ou ayants-droits titulaires d'une concession funéraire au cimetière de la commune déléguée d'Étouvy, qu'à la suite du procès-verbal initial établi pour constater l'état d'abandon le 4 juin 2021, le procès-verbal final, concernant cette procédure, sera établi le jeudi 27 mars 2025 à 14 h 00 au cimetière d'Étouvy par M. le Maire délégué d'Étouvy.

Pour avis
Le Président.

Procès-verbal final de reprise de concessions CONVOCATION

La commune de Soulevre-en-Bocage informe les personnes ou ayants-droits titulaires d'une concession funéraire au cimetière de la commune déléguée d'Étouvy, qu'à la suite du procès-verbal initial établi pour constater l'état d'abandon le 4 juin 2021, le procès-verbal final, concernant cette procédure, sera établi le jeudi 27 mars 2025 à 14 h 00 au cimetière d'Étouvy par M. le Maire délégué d'Étouvy.

Pour avis
Le Gérance.



GAEC GOUE

Société civile
Au capital de 7 500 euros
Siège social : 2, impasse Aigremont
14260 BREMOY
RCS Caen 530 632 793

AVIS DE MODIFICATIONS

Suivant un acte SSP en date du 31 décembre 2024, les associés décident de procéder avec effet le même jour au retrait de Mme Denise Goue de la rémission de ses fonctions de gérance, à la modification du Gaec en EARL et à la cession de parts sociales.

Pour avis
Le Gérance.

GARANTIE FINANCIERE
Sur la demande de M. Wess Jean-François, Agence du Centre, 82, avenue Victor-Hugo, 14100 Lisieux, Siren : 448 240 085, la garantie qui lui a été accordée par la Société de Caution Mutuelle des Professions Immobilières et Financières "SO.C.A.F.", 26, avenue de Sulfren, Paris 15e, pour les opérations de transactions sur immeubles et fonds de commerce, non détention de fonds, vi-sées par la loi du 2 janvier 1970, cessera trois jours francs, après la publication du présent avis. Les créances, s'il en existe, devront être produites au siège de la SO.C.A.F. dans les trois mois de cette insertion sous la référence : VG/SP. 29 502.

Almanach du Marin Breton, l'édition 2025 est disponible !

Indispensable en mer, solidaire à terre !

À partir de **24,90€** livraison offerte

ABONNEZ-VOUS SUR **abovv.fr/AMB25** ou flashez-moi

Contactez le service client au 03 44 62 43 58.

ouest france | Le Courrier en forêt | Presse Ocean | Le Maine Libre